



Bonjour à tous les actifs, bénévoles, sympathisants d'association à vocation humanitaire,

A un titre ou à un autre, parce que vous avez des préoccupations d'ordre humanitaire, vous vous êtes rendu compte du fait qu'en France, depuis le premier Janvier 2009, nous ne pouvons plus obtenir en pharmacie de Médicaments Non Utilisés, issus de stocks généralement ramenés par des particuliers, et qui pouvaient être très précieux pour des associations désireuses par exemple d'aider les populations les plus démunies à se soigner.

Parmi nous, certaines associations aident à la construction, à l'électrification de centres de soins, de maternité ou de dispensaire, forment ou aident les personnels de soin mais sont souvent obligés aussi de gérer certains déficits du quotidien comme par exemple le manque de médicaments.

Aujourd'hui, la loi est formelle, l'article L4211-2 du code de la santé publique dispose que *"Toute distribution et toute mise à disposition des médicaments non utilisés sont interdites. Ces médicaments sont détruits dans des conditions sécurisées"*.

Sans vouloir remettre en cause cette évolution législative qui a pour but de limiter certains gaspillages et abus, nous vous proposons toutefois, sur suggestion et avec l'accord d'élus nationaux ou issus de collectivités territoriales, d'interpeler, de façon collective, notre Ministre de la santé, Madame Mariesol Tourraine.

La proposition que nous souhaiterions lui faire tous ensemble serait qu'elle pourvoie à l'établissement d'un décret permettant de sortir de la catégorie des Médicaments Non Utilisés les médicaments qui n'ont jamais été ouverts, c'est-à-dire 'neufs' dans les officines de pharmacie et par obligation réglementaire retournés pour incinération au même titre que n'importe quel produit usager. Cela leur redonnerait leur véritable utilité en évitant qu'ils soient brûlés avec d'authentiques déchets. Cela redynamiserait nos activités humanitaires, sauverait des vies et éviterait les dérives telles que les pharmacies dites 'trottoir' tout en évitant un gâchis.

Nous avons donc d'une part écrit directement au ministère et proposons de l'autre si vous en êtes d'accord une saisine collective qui aurait pour but d'alerter la ministre sans autre forme de pression, en espérant que cela débouchera sur une démarche constructive (*brouillon de lettre joint-document de travail*).

Mais pour cela, encore faut-il que ce soit notre démarche à tous, tout en gardant notre entière liberté et autonomie, c'est dans cet esprit que nous sollicitons votre accord.

N'hésitez pas à transmettre ce mail autour de vous, si vous connaissez d'autres personnes ou organismes qui pourraient être intéressés par cette démarche.

Dans l'attente de votre réponse, (*et si celle-ci est affirmative, merci de compléter le tableau joint*) si possible d'ici une dizaine de jours afin de finaliser au plus vite cette action, ou de vous fournir de plus amples explications si vous le souhaitez, bonne continuation à chacun et merci de votre attention.

Pour Mali-Médicament, Dominique et Jean Claude

- *Nos coordonnées :*

- *Dominique Verrien :* dominique.verrien@wanadoo.fr 06 17 10 44 68

- *Jean-claude Beuf :* jc.beuf@wanadoo.fr 06 12 03 32 29

- Jean-claude.beuf@ac-versailles.fr

- *Site : <http://mali-medicaments.org>*

A noter : rubrique domaine sanitaire plusieurs articles sur cette problématique et le compte rendu de l'intervention de mali-médicaments dans le cadre de la tenue des ateliers des Assises yvelinoises.

Si, vous adhérez à ce projet, merci de compléter le tableau en fichier joint et de nous l'acheminer. (à titre d'exemple tableau renseigné pour notre association)